

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 02/03/2023



ID : 001-200070118-20230228-DEL_23_02_28_04-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 février 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés : 5

Absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 février 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Marianne MORSLI, M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

N°2023/02/28/04-Dénomination de la voie en impasse dans le lotissement Extension du Parc Actival sur la commune de Saint-Didier sur Chalaronne

Considérant que la dénomination des voies publiques, qui relève de la compétence générale du conseil municipal, peut, lorsqu'elle concerne des voies d'intérêt communautaire, relever de la compétence du conseil communautaire, Considérant que les voies internes aux parcs d'activité qui relèvent de la compétence obligatoire développement économique sont considérées d'intérêt communautaire,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de l'Extension du Parc Actival situé sur la commune de Saint-Didier sur Chalaronne rue des Métaux, lieu-dit En Bussière, une nouvelle voie en impasse est créée, desservant les deux lots du parc d'entreprises Extension du Parc Actival,

Considérant qu'il convient de donner un nom à cette nouvelle voie en impasse,

VU l'arrêté n°2023-02-08-02 délivré par Monsieur le Maire de la commune de Saint-Didier sur Chalaronne le 8 février 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Economie-Voirie du 15 février 2023,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de nommer « Impasse des Métaux » la voie en impasse créée dans le cadre de l'aménagement de l'Extension du Parc Actival.

DIT que cette voirie sera classée dans le domaine public intercommunal.

AUTORISE M. le Président à procéder aux formalités foncières requises et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 28 février 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX